

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **7 novembre 2022** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 4 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

327-11-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

328-11-2022 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 7 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

8.4 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU sous volet 1.2 – Mise aux normes d'un segment de rue du chemin du Domaine

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

329-11-2022 3.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2022

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

330-11-2022 4.1 Adoption du calendrier 2023 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil de la Ville de Saint-Gabriel qui se tiendront le premier lundi de chaque mois à 20 heures, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil, soit et est adopté, tel que détaillé ci-après :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| ➤ 16 janvier 2023 | ➤ 3 juillet 2023 |
| ➤ 6 février 2023 | ➤ 14 août 2023 |
| ➤ 6 mars 2023 | ➤ 11 septembre 2023 |
| ➤ 3 avril 2023 | ➤ 2 octobre 2023 |
| ➤ 1 ^{er} mai 2023 | ➤ 6 novembre 2023 |
| ➤ 5 juin 2023 | ➤ 4 décembre 2023 |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction, conformément à la loi qui régit la ville.

Adoptée à l'unanimité

331-11-2022 4.2 Desrosiers Hébert Avocats – Mandat 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent M^e Philippe Desrosiers à titre de consultant en relation de travail pour l'année 2023, aux mêmes taux et aux mêmes conditions que l'an passé, soit **300 \$/mois** plus les taxes et déboursés applicables.

Adoptée à l'unanimité

332-11-2022 4.3 Avis de motion du règlement CV. 576 – Dépense et emprunt pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et achat de compteurs d'eau

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement d'emprunt CV. 576, lequel porte sur la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine pour l'aqueduc, le sanitaire

et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'achat de compteurs d'eau.

333-11-2022 4.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 576 – Dépense et emprunt pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'achat de compteurs d'eau

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 576, lequel porte sur la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'achat de compteurs d'eau.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 576, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 octobre 2022

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 octobre 2022 sous la cote « Bordereau no. 11-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2022

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2022.

334-11-2022 6.2 Comptes à payer au 31 octobre 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 octobre 2022, des chèques numéros 6854 à 6911 totalisant **368 116.46 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 octobre 2022, des chèques numéros 6822 à 6853 **207 476.75 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

335-11-2022 7.1 Sécurité civile – Nomination pour le service aux sinistrés

ATTENDU QUE madame Maxine Fournier a quitté ses fonctions de responsable du service aux sinistrés pour la sécurité civile.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment Madame Shany Hervieux Lavoie à titre de responsable du service aux sinistrés pour la sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

336-11-2022 8.1 Adoption du règlement CV. 574 – Déneigement et disposition de la neige sur les voies publiques

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement CV. 574 relatif au déneigement et à la disposition de la neige sur les voies publiques, abrogeant le CV. 331 et la résolution 033-02-2012, ont été données à la séance ordinaire du 17 octobre 2022.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 574 relatif au déneigement et à la disposition de la neige sur les voies publiques, abrogeant le CV. 331 et la résolution 033-02-2012, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

337-11-2022 8.2 Autorisation à délivrer des constats dans le cadre du règlement CV. 574 – Déneigement et disposition de la neige sur les voies publiques

ATTENDU QUE le règlement CV. 574 relatif au déneigement et à la disposition de la neige sur les voies publiques a été adopté.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, et monsieur Éric Croisetière, chef d'équipe, à délivrer des constats dans le cadre du règlement CV. 574 relatif au déneigement et à la disposition de la neige sur les voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

338-11-2022 8.3 Embauche de PPP – Saison 2022

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a besoin d'embaucher des candidats pour une période de 4 à 8 semaines dans le but de terminer les tâches saisonnières.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de trois candidats, hors-plancher d'emploi, pour terminer les tâches saisonnières pour une durée de 4 à 8 semaines :

- ✓ Alexandre Mailhot;
- ✓ Samuel Richard;
- ✓ Dominic Dupuis.

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ 8.4 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU sous volet 1.2 – Mise aux normes d'un segment de rue du chemin du Domaine

9. HYGIÈNE DU MILIEU

339-11-2022 9.1 Décompte progressif no. 10 – Excavations Michel Chartier inc.

ATTENDU les travaux effectués par la firme Les Excavation Michel Chartier inc. pour la réfection complète de certains tronçons des rues : de la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren pour l'infrastructure municipale d'eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l'ajout de services sur la rue McLaren.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier inc., d'un montant de **534 673.13 \$** incluant les taxes représentant le décompte progressif no. 10;

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable d'août 2022

Le greffier dépose le rapport d'exploitation de l'eau potable pour la période d'août 2022.

340-11-2022 9.3 Demande à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon – Lecture des compteurs d'eau

ATTENDU QUE la ville avait fait une demande à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour qu'ils procèdent à l'installation d'un compteur d'eau pour le secteur appartenant à leur

municipalité et étant desservie par le réseau d'aqueduc de la ville mais dont les volumes sont actuellement non comptabilisés, soit sur la conduite alimentant le parc Gérard-Tellier et toutes ses installations directement ou indirectement reliés.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, à demander à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, de recevoir à chaque mois, les relevés mensuels effectués par la municipalité afin de valider les données de l'interface et que ces relevés soient transmis dans un délai maximal de 30 jours;

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, à demander à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon de recevoir à chaque 3 mois, une preuve de vérification de la précision des compteurs via une vérification externe d'une firme spécialisée. La précision des appareils ainsi que les valeurs relevées devront figurer à ces rapports;

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, à demander à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, tel qu'exposé à la résolution 331-11-2021, la preuve de conformité et de précision de tous les compteurs incluant celui qui a été installé au parc Gérard-Tellier et toutes ses installations directement ou indirectement reliés.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

341-11-2022 10.1 Offre de services – Prise en charge de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Ville de Saint-Gabriel-de-Brandon ont reçu 2 offres de services pour la prise en charge de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) :

Personne	Titre	Échéancier	Tarif
Hélène Essiambre	Consultante et formatrice	Décembre 2022 à juillet 2023 (236 h)	18 880 \$
Charlène Guertin	Conseillère en développement stratégique et communications	Novembre-décembre 2022 à août 2023	11 589, 48 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'offre de services de madame Charlène Guertin pour la prise en charge la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) au coût de **11 589.48 \$**;

QUE les frais soient absorbés à parts égales entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

342-11-2022 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 octobre 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

343-11-2022 11.2 Données sur les prélèvements d'eau – Demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE la ville demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE la ville demande la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

QUE la ville demande aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

QUE la ville transmette une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

344-11-2022 11.3 Adoption du second projet de règlement CV. 575 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022 pour adopter le projet de règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 575 a eu lieu le 7 novembre 2022.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le second projet de règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

345-11-2022 11.4 Service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré au Service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray a procédé à l'embauche d'un conseiller en environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ce conseiller en environnement comme fonctionnaire responsable de l'application de la réglementation d'environnement, au sens de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ce conseiller en environnement comme fonctionnaire pouvant émettre des constats d'infraction et pouvant représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de désigner monsieur Antoine Drainville-Mongeau à titre de conseiller en environnement, pour l'application des règlements d'environnement et de nuisances, au sens de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

346-11-2022 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 7 novembre 2022 soit levée à 20h50.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 8^e jour de novembre 2022.

Gaétan Gravel
Maire